

Assainissement - Programme de travaux 1989 - Réhabilitation du réseau

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur la base des financements mis en place pour le budget d'assainissement par le précédent Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 1988, un programme de travaux concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement a été arrêté.

La durée de vie d'une canalisation d'assainissement est généralement estimée à environ 40 à 50 ans. Sur les 170 km de réseau que compte la Ville de Besançon, 43 % ont été construits avant 1960.

Les réseaux anciens n'ont cependant pas le monopole des désordres.

C'est pourquoi le Service Assainissement a mis au point un programme important de réhabilitation de collecteurs, réalisables dans un premier temps, sur plusieurs exercices budgétaires à partir de 1989 par tranche annuelle de travaux d'un montant variant de 1 000 à 1 500 KF.

En 1989, le Service Assainissement souhaite réaliser plusieurs essais de réhabilitation avec des techniques différentes en particulier sur les collecteurs suivants :

- * rue de Belfort,
- * rue Charles Fourier,
- * rue de l'Industrie,
- * rue Proudhon,
- * rue Bersot,
- * Grande Rue.

Le planning prévisionnel de cette première tranche de travaux prévoit la remise des offres de prix pour la fin du deuxième trimestre 1989 et la réalisation des travaux dès le mois de septembre.

Sachant que ce programme prévisionnel correspond aux crédits figurant au budget 1989 du Service Assainissement :

- pour la réhabilitation du réseau : chapitre 893 article 2364 CP 000117 : 1 600 000 F HT.

Après avis favorable de la Commission n° 16 lors de sa réunion du 25 avril dernier, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce programme de travaux pour 1989,
- solliciter l'aide financière de l'Agence Financière Rhône-Méditerranée-Corse pour les opérations concernées et décider la réaffectation de la recette à la couverture des dépenses correspondantes,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir et avenants éventuels, permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. GALLAT : Je tenais à faire une remarque sur le programme de réhabilitation des réseaux. On s'engage sur plusieurs années sur un programme de réhabilitation du réseau parce que c'est un réseau relativement ancien, plus de la moitié a été construit avant les années 60 et la durée de vie d'un réseau est de 50 à 60 ans.

Je tiens cependant à rassurer le Conseil Municipal, car cette année nos techniciens essaient de mettre en place une technique de réhabilitation par l'intérieur des réseaux, ce qui n'entraînera pas de travaux gênant la circulation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une bonne chose, surtout en ce moment !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.